



AGENCE VIAL & ROSSI
Ingénierie - Urbanisme - Paysage - Géomètres Experts
4 rue du Président Coty 73200 ALBERTVILLE
Tél. : 04.79.37.61.75 - Fax: 04.79.37.63.67
urbanisme@vial-rossi.fr

Agnès GUIGUE - Etudes et Conseil en Environnement
41 rue des Héronnières - 38 600 FONTAINE
Tél. : 06.30.36.54.40 Mail : guigue-environnement@gmx.fr



Référence: 17-009

PLU

Plan Local d'Urbanisme

SERRAVAL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.1 Ensemble Serraval

Echelle: 1/7500

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet arrêté par délibération du conseil municipal
du 30 juillet 2019

Vu pour être annexé à l'arrêté du
17 octobre 2019

LEGENDE

U ZONES URBAINES

- Ua Secteur urbanisé ancien dense
- Uc Secteur urbanisé récent moins dense
- Ue Secteur urbanisé à destination économique
- Ue1 Secteur urbanisé à destination économique et de commerces

AU ZONES A URBANISER

- AUb Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de densité moyenne à forte
- AUc Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de densité moyenne
- AUm Secteur de mixité sociale et fonctionnelle destiné prioritairement à de l'habitat et à des commerces ou activités de services
- 2AU Secteur à urbaniser suite à réalisation des équipements et adaptation du PLU

A ZONES AGRICOLES

- Aa Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage
- Ab Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place

N ZONES NATURELLES

- N Secteur naturel
- Ne Secteur naturel à vocation économique
- NL Secteur naturel à destination de loisirs
- Nsb Secteur naturel destiné au stockage de bois

INDICES ET SECTEURS

- (F) Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
- (C) Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive
- (D) Bâtiment pouvant changer de destination
- (P) Bâtiment ou construction présentant un intérêt patrimonial (ex: ancien château au Col du Marais, maison forte au Chef-lieu, ancienne fruitière, fours, chapelles, oratoires, ...)
- (R) Refuge

- Secteur concerné par les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur concerné par les objectifs de mixité sociale (L.151-15 et R.151-38 3° du c. urb.) et fonctionnelle (L.151-16 et R.151-37 1° du c. urb.)
- Périmètre d'étude du Plan d'Exposition aux Risques Naturels Prévisibles (PER), dont secteurs concernés par des risques

ESPACES OU SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Corridors biologiques
- Zones humides
- Zone Natura 2000 (Massif de la Tournette)
- Espace boisé classé (EBC)
- Elément de paysage et de biodiversité (vergers, ripisylves, alignements d'arbres,...)

EMPLACEMENT RESERVES

- | N° | Destination | Bénéficiaire | Surface |
|----|-------------------------|--------------|---------|
| 1 | Cheminement piéton (1m) | Commune | 75 m² |

DIVERS

- Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
- Bâtiments inexistant (à titre indicatif)

